

CIRCULAIRE N°4

Vendredi 24 novembre 2006

SNES

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

SOMMAIRE**P. 1**

- L'académie au quotidien :
- Rions un peu : Pourquoi tant d'amour !

P. 2 :

- L'académie a été auditée : nos analyses

Annexes :

- Enquête "personnels de surveillance"
- Pétition sur le temps de travail

L'académie au quotidien**Cessons de parler de moyens !**

Avec la rentrée 2006, notre académie a vu l'installation d'un nouveau Recteur, Monsieur Bernard Dubreuil.

Il se trouve confronté à de nombreuses attentes dans une académie particulièrement touchée par les restrictions budgétaires des dernières années et confrontée à des difficultés croissantes pour poursuivre le progrès de scolarisation réalisés dans les années 80 et 90. Des attentes d'autant plus fortes que ses prédécesseurs ont manifesté peu d'intérêt pour notre académie, et, plus globalement pour les questions d'Education nationale pendant leur court passage.

Lors du CTPA de novembre, consacré au bilan de la rentrée 2006, nous avons apprécié le changement : un recteur effectivement présent et actif, connaissant les dossiers à l'ordre du jour et intervenant dans les échanges.

Mais nous avons aussi pu mesurer sa volonté de s'inscrire dans la politique gouvernementale et donc dans la continuité.

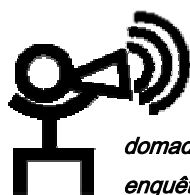
Pour lui comme pour ses prédécesseurs, revendiquer des moyens est d'une indécence insupportable et ne saurait être une base de négociations. S'adapter aux moyens alloués, c'est le défi que l'académie doit relever ! Certes, cela passe par la chasse aux options et aux dédoublements, par une simplification de la carte des formations et la fermeture de tous les groupes de moins de 15. Les annonces lors du CTPA ont été confirmées lors des premières réunions de bassins, avec des menaces précises pour les lycées.

Même fin de non-recevoir à propos des atteintes aux statuts des personnels, la contrainte budgétaire servant à justifier des affectations hors discipline. Lors d'une audience demandée par le collectif SNES des documentalistes, le rectorat a affirmé que les TZR de lettres modernes affectés en CDI ne seraient pas sollicités pour des suppléances de courte durée en lettres (2 ou 3 semaines), même si les élèves restaient sans enseignant.

Dans les établissements, la fin du premier trimestre est l'occasion de nouvelles offensives. Si l'installation du conseil pédagogique se fait avec prudence, les chefs d'établissement essaient d'imposer la note de vie scolaire, et les arguments utilisés, les grilles d'évaluation proposées confirment la nocivité de cette mesure. Le SNES continue à refuser cette réforme dangereuse et appelle les personnels à la rejeter collectivement, en laissant aux chefs d'établissement la responsabilité de cette évaluation.

Pendant ce temps-là, les attaques contre le service public d'éducation se poursuivent, audit après audit : horaires-élèves, examens, statuts, tout est bon pour réduire le budget de l'Education nationale. La CA académique du SNES réunie le 14 novembre appelle les personnels à s'exprimer sur ces questions lors de la **semaine d'action du 27 novembre au 2 décembre : pétitions, action « vérité sur les VS », adresse aux élus...**

Dans chaque département, le SNES donne rendez-vous à **tous les syndiqués le 6 décembre** pour donner ensemble une nouvelle impulsion à une mobilisation qui, de fait, doit s'inscrire dans la durée et s'amplifier.

**39h47**

C'est le temps de travail hebdomadaire des enseignants, selon une enquête du Ministère de l'Education nationale réalisée en 2002.

Sur notre site : www.lille.snes.edu

- ✓ Liste des réunions "mutations" organisées par la section académique du SNES (Rubrique Mouvement 2007)
- ✓ Les motions des établissements sur la note de vie scolaire (Action / "Rentrée 2006 : actions dans les établissements")
- ✓ Motion de la CA académique du 14 novembre 2006 (Rubrique "S3 Vie syndicale"/Instances académiques)
- ✓ Bulletin IUFM spécial "Mutations" (Rubrique "Les secteurs" / IUFM / Les publications)
- ✓ Signez les pétitions (temps de travail, TZR, précarité, salaires)

**L'ACADEMIE A ETE AUDITEE
ANALYSE EN PAGE 2****« Nos amis les
journalistes »**

« Dans un rapport sur l'académie de Lille, l'inspection générale décrit sans ménagement le pessimisme ambiant. (...) Elle ajoute que, dans beaucoup d'établissements publics, les enseignants, souvent les premiers à déplorer le manque de travail personnel des élèves, 'ne pensent pas qu'il leur revient de les accompagner dans cet effort' (...) »

*Marie-Estelle Pech,
Le Figaro, 16.10.06*

Rions un peu...**Pourquoi tant d'amour ?**

C'est le ministre *himself*, qui avait ouvert le bal. Dès le 4 septembre, dans *Le Figaro*, il déclarait : « *J'ai conscience des besoins des professeurs, de l'attention que je dois leur porter* ». Trois jours plus tôt, s'adressant aux personnels du collège Condorcet de Nîmes - n°1 au palmarès de la violence scolaire, d'après le respectable périodique *Le Point* -, Robien avait déjà compatit : « *Vous ne méritez vraiment pas cette stigmatisation en pleine figure.* » Sans doute portés par tant de considération, les profs avaient remis l'ouvrage sur le métier, la serviette de plage au placard, et repris le chemin de l'école.

C'est alors qu'arriva Mme Royal. Et ses « propositions » : 35 heures dans l'établissement, et fini d'arrondir ses fins de mois grâce aux cours particuliers ! Le vénérable chef du Parti socialiste, François Hollande, intervint, pour s'assurer que nulle méprise ne demeurerait : « *Les enseignants effectuent souvent plus de 35 heures* », déclara-t-il, avec ce charisme qui n'appartient qu'à lui. Deux précautions valant mieux qu'une, elle tint à mettre elle-même les choses au point, et à exprimer dans un hommage, qui, vraiment, serre le cœur, « *la gratitude et l'estime de tous les socialistes pour la tâche qu'accomplissent les enseignants* ». Mesdames et messieurs les politiques, nous avons une requête : de grâce, cessez de nous aimer ! Plus d'« attention », ni de « gratitude » ! Ne vous sentez plus sans cesse obligés de nous défendre, contre vents et marées. Traitez-nous simplement comme ce que nous sommes : des salariés. Qui veulent de meilleures conditions de travail, une hausse des salaires, et une retraite avant l'hospice.

Calendrier administratif et syndical

du 15 novembre au 9 décembre : Réunions « mutations », organisées par la section académique du SNES au sein des établissements et IUFM (voir la liste sur le BA n° 258 ou sur le site www.lille.snes.edu).

30 novembre : dépouillement du vote FSU

1er décembre : commissions préparatoires 59/62 au congrès FSU

4 décembre : stage ST1 au SNES de Lille

6 décembre : congrès SNES 62 (préparation au congrès FSU des 16 et 17 janvier)

6 décembre : AG des S1 du Nord (préparation au congrès FSU des 15 et 16 janvier)

7 décembre : stage documentaliste à la FSU Halle aux sucres

11 décembre : report du stage « la seconde » à février 2007

12 décembre : stage « Personnels de surveillance » au SNES Lille

15 décembre : date limite demande de CPA et temps partiel

15 et 16 janvier : congrès FSU NORD

16 et 17 janvier : congrès FSU Pas de Calais

20 janvier : date limite de demande disponibilité

M. LE AUDIT

La genèse d'un audit

En 2005-2006, notre académie a été auditée par une mission de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, dans le cadre d'un programme commencé en 1999 et qui a concerné toutes les académies. La mission des IG : évaluer l'enseignement dans l'académie de Lille. Le rapport a été publié en juillet 2006 sur le site de l'Éducation nationale.

En révoquant l'édit de Nantes en 1685, Louis XIV interdit l'exercice de la religion protestante dans le royaume de France. Les rapports envoyés à ce sujet par les intendants, depuis leurs généralités, ont pesé pour convaincre le souverain du bien-fondé de sa politique.

Ils y décriaient des protestants convertis en masse au catholicisme, flattant ainsi l'efficacité de la politique de persécution décidée par le roi. Bien sûr, ils gonflaient les chiffres et amplifiaient le phénomène. Mais que serait-il passé pour eux, si leurs conclusions avaient condamné sans détour la politique religieuse du monarque ?

Le SNES a maintes fois critiqué la notion même d'audit, transfert mécanique des techniques de gestion du privé au public, sans même prendre la précaution de garantir l'objectivité de « l'auditeur » toujours soumis à une hiérarchie pesante.

Les priorités annoncées

(dans la conclusion, p. 71)

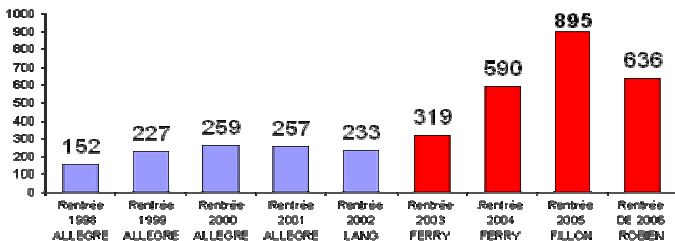
« permettre le redressement d'une situation qui pourrait à tort apparaître désespérée » ;
« restaurer un pilotage pédagogique centré sur l'amélioration des résultats scolaires, sur la rigueur et l'efficacité de l'enseignement dans les classes, sur la juste appréhension des capacités des élèves et des efforts à leur demander » ;
« ne plus reculer devant les choix à faire concernant le réseau scolaire et utiliser la baisse des moyens comme une opportunité pour améliorer la pertinence et la qualité des formations offertes, selon un projet partagé avec la région ».
Cet audit ne sera-t-il « qu'une brise d'automne sur les cornes d'un escargot » (page 58) ?

La méthode et ses biais : quelques exemples

De monumentales impasses

Le rapport souffre de deux biais majeurs. D'une part, en choisissant d'occulter toute la période antérieure à 1999, elle gomme les progrès majeurs des résultats scolaires enregistrés dans la période précédente, noircissant ainsi le tableau de façon exagérée. D'autre part, avec un aplomb (qu'on trouve déconcertant jusqu'à ce qu'on se souvienne que ledit rapport a été commandé par le ministre...), l'audit ne met pas en causes des coupes budgétaires massives qui se sont abattues sur l'académie depuis 10 ans. Il prétend faire l'analyse d'une chute des « performances » scolaires sans dire un mot de l'augmentation des élèves par classe, de la diminution des horaires disciplinaires, etc.

3681 POSTES SUPPRIMÉS DANS L'ACADEMIE DE LILLE (2nd degré) en 9 ANS



Parallèlement, comme un écran de fumée pour voiler ces insuffisances protubérantes, les rapporteurs multiplient les critiques sur la fiabilité des indicateurs utilisés, comme pour suggérer une prise de recul de chaque instant sur leur propre travail. Ils disent au lecteur : « regardez comme j'ai bien noté ma loupe avant de m'en servir ! » ; c'est oublier qu'avant d'utiliser une loupe, on a d'abord besoin de savoir si l'on se situe dans un pré bien vert ou dans un champ de mines. Les suppressions de postes font davantage ressembler l'Éducation nationale au second qu'au premier.

Décodons le vocabulaire des cadres de l'Éducation nationale :

Une définition du « pilotage pédagogique » : (p. 72)

Le rapport d'audit se conclut sur la nécessité impérieuse de renforcer le pouvoir du rectorat : « une équipe de direction stabilisée et disposant d'un minimum de durée, capable de définir une stratégie pertinente en matière d'offre et de réseau de formation et de fédérer autour d'elle les forces nécessaires pour recentrer les efforts de tous sur l'efficacité de l'enseignement dans les classes, au cœur même de l'école. »

Une définition du « conseil pédagogique » ? (p. 66)

A propos du pilotage pédagogique interne d'un collège ou d'un lycée, le rapport donne en exemple celui qu'a favorisé la direction diocésaine dans les établissements secondaires privés :

« les chefs d'établissement peuvent plus facilement faire respecter une cohérence interne à l'établissement, car ils y disposent de relais et les personnels ont des missions statutairement moins cloisonnées : les enseignants participent aux tâches éducatives et de vie scolaire, certains sont partiellement déchargés d'enseignement pour assumer des tâches de coordination par niveau ou par filières, leur présence dans l'établissement est plus permanente, le chef d'établissement lui-même assure souvent un service partiel d'enseignement, ce qui lui donne une légitimité accrue pour piloter ses enseignants ».

Un constat pas amiable

Des résultats très bas, en baisse et inférieurs à ceux du privé :

Ce constat très sombre se base sur les données suivantes : résultats aux évaluations CE2 et 6^{ème}, enquête sociale pour les collèges, certains résultats au brevet, quelques taux de passage, la réussite au bac. La mission voit un paradoxe entre les mauvais résultats des élèves du primaire et leur scolarité « très longue » (fort taux de scolarisation à deux ans et redoublements nombreux à ce niveau), « ce qui suscite évidemment des interrogations sur l'efficacité de cette scolarisation » (p.14). « Evidemment » ? Isoler un critère unique (la scolarisation à deux ans) pour rendre compte d'un phénomène comme la réussite ou l'échec scolaire, c'est comme considérer que, puisque les aides au logement ne suffisent pas à boucler les fins de mois, c'est qu'elles sont inefficaces (et qu'on peut donc les supprimer). Ce que mesure l'audit, ici, ce n'est pas l'efficacité de la scolarisation précoce, mais le rapport investissement/bénéfice, la rentabilité de cet investissement. Vu ce que coûte la scolarisation dès 2 ans, cet investissement devrait, à lui seul, du point de vue de la mission, compenser les difficultés scolaires engendrées par la situation économique et sociale. Sinon, ça ne vaut pas le coût.

L'une des thèses transversales du rapport est la suivante :

l'enseignement privé produit de meilleurs résultats que l'enseignement public, y compris à recrutement social comparable. Par conséquent, « la corrélation entre résultats et origine sociale n'est pas aussi déterminante, et les politiques d'établissement bien plus importantes, qu'on le croit généralement » (p. 23). Et de produire différents graphiques censés démontrer cet état de fait. Ce qui amène le lecteur à comparer les résultats quasiment établis par établissement, et non avec une vue d'ensemble, qui amènerait à de toutes autres conclusions.

En effet, on sait que le service public d'éducation doit composer infiniment plus avec la difficulté sociale que le privé (sur les 130 établissements les plus mal classés de l'enquête sociale 2004-2005 recensant tous les collèges du Nord, seuls...11 relèvent de l'enseignement privé). Dans le cadre d'une enveloppe budgétaire réduite chaque année, tous les établissements sont fragilisés, qu'ils soient dans le réseau Education prioritaire ou non et cela se percutent inévitablement sur les résultats des élèves. L'audit l'ignore superbement, mais est-ce une surprise ?

Les personnels, coupables de la politique du ministre ?

Derrière des affirmations parfois péremptoires et ineptes (« trop d'établissements ne font guère progresser les élèves et fonctionnent surtout comme des lieux d'accueil », p. 32), le rapport impute aux personnels la responsabilité d'une situation pourtant promue par la politique ministérielle. Considérer que le système scolaire fonctionne normalement dès lors qu'un « adulte » est devant les élèves, en niant la spécificité des qualifications disciplinaires (par exemple pour les TZR), en rétablissant la bivalence, ou en recrutant des personnels sans formation pour aider les élèves (assistants d'éducation) voire pour assurer des activités pédagogiques (assistants pédagogiques), n'est-ce pas contribuer à transformer les établissements scolaires en simples « lieux d'accueil » ?

De la même manière, la mission s'indigne que « trop de rapports signalent l'absence complète de cohésion au sein d'une équipe disciplinaires » (p. 56). La précarisation croissante des personnels et la volonté de favoriser des stratégies individuelles avec le « mérite » sont-ils des facteurs de cohésion pour une équipe ?

Des propositions curieusement en symbiose avec les orientations ministérielles, donc lourdes de dangers

LA FERMETURE DE FORMATIONS :

• Une orientation « naturellement » déclinante :

« Le manque d'ambition est partagé par tous, élèves et enseignants, et constitue une pente naturelle dans la région » (p. 26). Naturelle, oui, comme la grisaille et l'alcoolisme sans doute !

• Trop d'orientation vers la voie professionnelle :

Comment faire ? Supprimer des enseignements dans les lycées professionnels, voire des LP, quitte à se faire violence...et à renoncer à la pente naturelle dans le Nord-Pas-de-Calais (!) : « manifestement ni la région ni le rectorat ne cherchent à réduire cette offre de façon volontariste » (p.26).

• Trop d'universités :

« La préférence pour les filières courtes est d'une certaine façon encouragée par l'abondance de l'offre de formation...répartie assez généreusement sur l'ensemble d'un territoire au sein duquel la circulation est pourtant facile » (p. 31) : pourquoi financer une université du littoral alors qu'il existe une autoroute Lille-Dunkerque ?

« La politique d'orientation post-baccalauréat est plutôt conçue comme un accompagnement des étudiants que comme un outil de pilotage des flux ». Alors, on oublie les fondamentaux ? Rengaine de la mobilité (qui fait l'impasse sur les inégalités sociales déterminantes sur cette question) et alibi du « c'est pour leur bien ».

LA MOBILISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ACADÉMIE :

• Des pratiques pédagogiques pas assez efficaces :

« un certain fatalisme règne quant à la possibilité de faire effectivement progresser les élèves » (p.54). Tous les enseignants engagés depuis des années dans la lutte contre l'échec scolaire apprécieront !

Pas un mot sur les amputations horaires des disciplines en collège et en lycée, sur la disparition progressive du travail en petits groupes, sur la précarisation croissante des personnels et ses conséquences sur le travail en équipe...

Pas un mot non plus sur les luttes menées ces dernières années contre la casse du service public, notre académie ayant été particulièrement touchée par les suppressions de postes au moment où tous les indicateurs montraient l'essouffement du système scolaire : à notre exigence d'un investissement à la hauteur des enjeux de la démocratisation de l'école, la réponse rectorale et ministérielle a toujours mis en avant la baisse démographique et les contraintes du redéploiement.

• Trop de « dispositifs de prise en charge de la difficulté scolaire » :

« trop d'investissement sur la périphérie de la classe finit par diminuer l'investissement nécessaire à la conduite d'un enseignement efficace au cœur de la classe » (p. 56) : SEGPA, dispositifs-relais... sont pointés du doigt comme des lieux de gaspillage de moyens, de compétences et d'énergie « au détriment de celle [l'énergie] qui serait nécessaire pour assurer un enseignement pleinement efficace dans le cours ordinaire de la classe » (p. 56)

LES ENSEIGNANTS ONT BESOIN D'ÊTRE MIEUX « PILOTÉS »

• Faire réussir les élèves, ce n'est pas compliqué à condition de le vouloir !

« Les facteurs de réussite dans les collèges qui ont de bonnes performances... sont assez simples dans leur principe » (p.56). Cette déclaration s'accompagne alors de plusieurs recommandations dont voici un florilège : orchestration précise du travail d'équipe au sein de l'établissement (p.56) ;

« responsabiliser les enseignants » sur les résultats des élèves » (p. 64)

« les enseignants ne pensaient pas qu'il leur revenait de les [les élèves] accompagner dans cet effort [le travail personnel] » (p. 67)

« les enseignants du public ont besoin de se sentir directement investis d'une mission d'Éducation confiée par la Nation » (p. 67)

« dans le privé, la présence dans l'établissement est plus permanente... » (p. 66) : Mme Royal ? Ohé, Mme Royal ?

• Trouver un nouveau mode de pilotage des établissements secondaires :

« Il n'y a qu'un pilote dans un établissement : le chef d'établissement et qu'un pilote dans le département : l'inspecteur d'académie et qu'un pilote dans l'académie : le recteur. ». Quel soulagement pour les cadres concernés : l'audit ne remet pas en question leur rôle. Bien au contraire, puisque l'alibi pédagogique permet d'élargir considérablement leur champ d'action (recrutement et stabilisation des équipes, promotion au mérite...).

Le zèle des chefs d'établissement est d'autant plus grand qu'ils sont sévèrement « pilotés » par les responsables académiques : « nouvelles modalités d'évaluation : élaboration d'une lettre de mission... évaluation trois ans plus tard » (p.64).

« Les corps d'inspection doivent aider les chefs d'établissement à responsabiliser les enseignants sur les résultats des élèves » (p.64) : cette instrumentalisation du rôle de l'IPR laisse de côté ses missions fondamentales (analyse des besoins de formation, réflexions sur les contenus et les pratiques pédagogiques, aide et conseil aux enseignants) et les réduit à n'être qu'un des rouages de l'appareil de contrôle... de « pilotage » comme ils disent !